

Verviers, le 12 novembre 2020

Informations complémentaires, pour la rentrée de ce 16 novembre.

- 1) Les consignes du ministère nous imposent de n'accueillir en même temps à l'école que la moitié des élèves de 3 – 4 – 5 – 6 – 7. Nous n'avons pas d'emprise sur cela. C'est comme ça dans toutes les écoles.
- 2) Les élèves de 3-4 viennent à l'école les 16 – 18 – 20 – 24 et 26 novembre. Ils suivent normalement leurs cours, **selon l'horaire habituel**. Les élèves de 5 – 6 – 7 viennent à l'école les 17 – 19 – 23 – 25 – 27 novembre. Eux aussi suivent normalement leurs cours, selon l'horaire habituel.

Les jours durant lesquels les élèves ne viennent pas à l'école, les cours « en présentiel » sont remplacés par de l'enseignement à distance. **Celui-ci peut se faire de différentes façons :**

- Le professeur donne cours à distance, grâce à Meet ou à un autre logiciel ; ceci se fait à l'heure de cours prévue à l'horaire.
- Le professeur donne des travaux à faire (par exemple en photocopies) et se tient à la disposition des élèves pour interagir ; ceci se fait au moment prévu par le professeur.
- Le professeur donne à ses élèves des travaux à faire, des séquences vidéo à regarder, des textes à lire, etc. Ce travail ne doit pas nécessairement se faire à l'heure de cours telle qu'elle est prévue à l'horaire.
- Etc.

Chaque professeur est responsable du cours qu'il donne. C'est lui qui prend contact avec ses élèves pour organiser ce travail en distanciel.

Tout le monde doit bien prendre conscience, cependant, que chaque solution a ses avantages et ses inconvénients : ainsi, par exemple, donner cours à distance à l'heure de cours prévue à l'horaire est intéressant. Mais certaines familles ne disposent que d'un ordinateur pour trois ou quatre enfants, et l'ordinateur n'est pas forcément disponible au bon moment. Etc. Il faut que chacun prenne en compte les difficultés de tous.

- 3) Remarque : les jours de cours en distanciel, les professeurs d'atelier pourraient convoquer quand même certains élèves à l'atelier, pendant les heures qui leur sont attribuées. Cela leur permettra de travailler avec des élèves plus faibles, ou en retard, ou qui ont été beaucoup absents en septembre et en octobre. Il s'agit bien de remédiation ou de rattrapage.

J'espère ainsi répondre le mieux possible aux questions qui m'ont été posées ces dernières 24 heures.

Renaud Duquenne

Directeur de l'Institut Don Bosco Verviers